

Le 31 mai deux mille dix-sept, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1) Désignation du Secrétaire de séance : Romain GUYADER.

2) Appel nominal :

Etaient présents : M. Jean-Louis ROUSSELIN, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Didier GERVAIS, M. Daniel COIGNET, Mme Marie-Claude CRESSENT, Mme Michèle GAUTIER, Mme Frédérique VAUDRY, M. Patrick SILORET, M. Olivier ROCHE, Mme Monique MODESTE, M. Georges LEMAITRE, Mme Marie-France BEAUVAIS, Mme Anne LANCTUIT, Mme Claire BEAUFILS, M. William GRARD, Mme Christine DONNET, Mme Christelle DURAND, M. Romain GUYADER, Mme Sandrine LEBARON, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Janine MIELLE, Mme Valérie VAST.

Etaient absents : M. Alain RICHARD (pouvoir à Mme Michèle GAUTIER), M. Thierry LAFFINEUR, (pouvoir à M. Olivier ROCHE), M. Pierre LEVASSEUR (pouvoir à M. Didier GERVAIS), Mme Sandrine LEBARON (pouvoir à M. Denis LEPILLER), Mme Marie-Pierre PIROCCHI (pouvoir à Mme Claudine MABIRE), Mme Françoise CHARLES (pouvoir à M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT).

3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2017, sous réserve des remarques suivantes :

- **M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT** : page 8 : je n'avais pas dit que la subvention était illégale, mais qu'il existait un risque que ce soit requalifié en marché public.

4) Adoption d'une convention avec la CODAH pour le marché de chauffage

Monsieur le Maire : le marché d'entretien et de maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux arrive à expiration. Il est donc nécessaire d'en préparer le renouvellement. La Ville du Havre, la Communauté de l'Agglomération Havraise, la Société Publique Locale (SPL) des Docks, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Havre et la commune d'Octeville-sur-mer doivent également renouveler leur marché de contrat de chauffage.

Disposant de besoins similaires et afin d'obtenir les meilleures conditions de réalisation et de prix, ces entités ont choisi de constituer un groupement de commande, **en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.**

Ce groupement de commande comprendra en conséquence la ville du Havre, la Communauté de l'Agglomération Havraise, le Centre Communal d'Action Sociale, la SPL des Docks et la commune d'Octeville-sur-mer. Il aura pour objet la passation des marchés d'exploitation, d'entretien, de garantie totale des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau, ainsi que de fourniture de fioul et de bois de leurs bâtiments.

Dans un souci d'efficience, il convient que la Ville du Havre soit le coordonnateur mandataire du groupement. C'est à elle que revient la passation des marchés jusqu'à la mise au point du marché, pour le compte des signataires de la convention. Chaque membre devra ensuite assurer la notification et l'exécution du marché à exécuter.

Il convient donc de conclure une convention exécutive du groupement de commandes, afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5) Adoption d'une convention avec le Sporting Club Octeville pour la gestion du club-house

Monsieur le Maire : je vous propose d'adopter une convention avec le Sporting club Octeville portant sur la gestion du club-house construit en début d'année sur le stade André Robert.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Adoption d'une convention avec Octeville Bridge pour l'utilisation d'une salle communale

Monsieur le Maire : l'association Octeville Bridge a sollicité de la commune la mise à disposition d'un local pour pouvoir y exercer ses activités. La commune a souhaité accéder à cette demande en raison de la libération d'un local situé dans la cour de l'école Jules Verne, mais dont l'accès est indépendant de la cour.

La mise à disposition n'est que partielle, le local étant mutualisé avec d'autres associations et utilisé pour des activités communales.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7) Adoption d'un avenant à la convention avec Reflex pour l'utilisation d'une salle communale

Monsieur le Maire : lors de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2016, vous avez adopté une convention avec l'association Reflex pour l'utilisation d'un local communal.

Un autre local a dû être proposé à l'association en raison des nuisances sonores générées pour la famille habitant au dessus du local.

Je vous propose d'adopter un avenant à la convention pour tenir compte de cette modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8) Travaux d'éclairage public – inscription au programme 2017 du SDE76

Monsieur le Maire : le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) assure la gestion des réseaux d'énergie pour le compte de la commune.

Je vous propose d'inscrire au titre de la programmation 2017 du SDE76 :

- la dépose de la lanterne boule du parking de la salle Michel Adam (numéro de dossier : projet-EP-2017-0-76481-7459) pour la somme de 3 240 € (dont une subvention du SDE76 de 1 755 €) ;
- le déplacement de l'éclairage de l'entrée de la rue Michel Morin (numéro de dossier : projet-EP-2017-0-76481-7458) pour la somme de 2 962,58 € (dont une subvention du SDE76 de 1 604,73€) ;
- l'éclairage du passage piéton du carrefour Michel Adam / route de Montivilliers (numéro de dossier : projet-EP-2017-0-76481-7359) pour la somme de 5 385,16 € (dont une subvention du SDE76 de 2 843,37 €) ;
- l'éclairage à leds de l'avenue Michel Adam (numéro de dossier : projet-EP-2017-0-76481-7356) pour la somme de 26 125,15 € (dont une subvention du SDE76 de 10 173,66 €) ;
- l'adjonction d'une lanterne au carrefour RD940 / rue Auguste Le Comte (numéro de dossier : projet-EP-2017-0-76481-7358) pour la somme de 680,23 € (dont une subvention du SDE76 de 368,46 €) ;
- l'éclairage du parking des Falaises et du Littoral (numéro de dossier : projet-EP-2017-0-76481-7360) pour la somme de 21 648,43€ (dont une subvention du SDE76 de 9570,72€) ;
- un complément d'éclairage pour le rond-point des Pêcheurs (numéro de dossier : projet EP-2017-0-76481-7362) pour la somme de 2 516,77 € (dont une subvention du SDE76 de 1 346,51 €).

Le montant total des dépenses s'élève ainsi à 62 558,32 €, duquel il convient de déduire une subvention de 27 662,45 €. Le coût total pour la commune s'élève ainsi à 34 895,87 €. Les conventions seront transmises ultérieurement à la commune par le SDE76.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9) Demande de subvention au Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance

Monsieur le Maire : une première série de caméras de vidéoprotection a été implantée dans le centre-bourg de la commune en 2013. La municipalité a décidé d'implanter 17 nouvelles caméras de manière à sécuriser des zones supplémentaires :

- place du général de Gaulle (2 caméras) ;
- rond-point du Calvaire 1 (2 caméras) ;
- rond-point du Calvaire 2 (2 caméras) ;
- services techniques 1 (1 caméra) ;
- services techniques 2 (1 caméra) ;
- rond-point du Pêcheur 1 (2 caméras) ;
- rond-point du Pêcheur 2 (2 caméras) ;
- rue Auguste Huart (1 caméra) ;
- rond-point de la Centaurée 1 (2 caméras) ;
- rond-point de la Centaurée 2 (2 caméras).

L'implantation choisie pour ces caméras permet de mieux sécuriser les véhicules entrant et sortant du centre-bourg, par la mise en place de caméras sur les principaux ronds-points de la commune. Elle vise également à mieux sécuriser des bâtiments publics (mairie, services techniques, Espace du Littoral, école Les Falaises) qui ne bénéficiaient jusqu'à lors pas d'une couverture de caméras de vidéoprotection.

L'Etat a créé le Fonds interministériel de prévention de la délinquance en 2007 afin de favoriser le développement de politiques locales de prévention de la délinquance. Les crédits mobilisés par l'Etat au titre de ce Fonds soutiennent en priorité les projets ayant un effet direct sur les réalités locales de la délinquance.

Je vous propose de solliciter le Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour une subvention de 40 % des dépenses HT portant sur les études et l'installation d'un système de vidéoprotection selon le plan de financement suivant :

RECETTES		DEPENSES	
FIPD	46 752 €	Vidéo	28 750 €
Fonds propres	70 128 €	Raccordements de transmission et raccordements électriques	30 180 €
		Boucle locale radio	43 000 €
		Stockage et visionnage à la police municipale	10 200 €
		Mise en service et formation	3 450 €
		Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	1 300 €
TOTAL	116 880 €		116 880 € HT
			140 256 € TTC

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

- **Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT** : comment sécuriser l'Espace du Littoral et l'école des Falaises avec des caméras qui sont positionnées sur le rond-point ?
Jean-Louis ROUSSELIN : c'est notre assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous a proposé le plan global d'implantation des caméras. Une réunion va être organisée prochainement en interne pour affiner le plan.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10) Demande de subvention au Conseil départemental pour l'amélioration de l'éclairage de l'Espace du Littoral

Monsieur le Maire : comme vous le savez, la municipalité souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage de l'Espace du Littoral.

Je vous propose ainsi de solliciter des subventions d'un montant de 25 % du coût hors taxe des travaux auprès du Conseil départemental de la Seine-Maritime au titre de « l'aide en matière d'équipement sportif des collectivités et des associations ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11) Retrait de 41 communes du Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Monsieur le Maire : 41 communes de la Métropole de Rouen ont souhaité se retirer du Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime.

Ce retrait n'ayant aucune incidence, notamment financière, pour la commune d'Octeville-sur-mer, je vous propose de l'accepter.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12) Déclassement d'une parcelle et reclassement dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire : lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2015, vous avez accepté de céder gratuitement à M. Stéphane RENAUD et Mme Cathy COQUELLE (propriétaires de la parcelle ZN 140, située 47 chemin du Four à Chaux à Octeville-sur-mer) une parcelle de 106 m².

Tous les propriétaires successifs de la parcelle ZN140 ont depuis toujours la jouissance de la parcelle de 106 m² (cf plan joint) appartenant à la commune. Or, cette parcelle est enclavée et sans aboutissement. Sa situation et sa relative petite taille ne présentent aucun intérêt stratégique pour la commune.

Je vous propose, conformément à leur demande présentée par courrier du 26 avril 2015, de céder la parcelle gratuitement à M. RENAUD et Mme COQUELLE, charge à eux de prendre en charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

Il convient, préalablement à la cession de ce bien, après avoir constaté sa désaffectation, de le déclasser du domaine public communal et de l'incorporer dans le domaine privé communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13) Cession d'une propriété communale

Monsieur le Maire : lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2015, vous avez accepté de céder gratuitement à M. Stéphane RENAUD et Mme Cathy COQUELLE (propriétaires de la parcelle ZN 140, située 47 chemin du Four à Chaux à Octeville-sur-mer) une parcelle de 106 m².

Tous les propriétaires successifs de la parcelle ZN140 ont depuis toujours la jouissance de la parcelle de 106 m² (cf plan joint) appartenant à la commune. Or, cette parcelle est enclavée et sans aboutissement. Sa situation et sa relative petite taille ne présentent aucun intérêt stratégique pour la commune.

Il convient de régulariser cette situation et de céder, à titre gratuit, à M. RENAUD et Mme COQUELLE cette parcelle qui sera incorporée au domaine privé communal préalablement à la transaction.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14) Déclassement d'un local commercial et reclassement dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire : la commune a été saisie par le locataire du Cellier d'Octeville (situé 1 rue Félix Faure à Octeville-sur-mer) d'une proposition d'achat du local commercial qu'il occupe.

Face à cette proposition, la municipalité a décidé de vendre l'ensemble du bâtiment abritant, outre le Cellier, un logement.

Le prix du Cellier a été négocié entre les parties à 80 000 €, conformément à l'estimation réalisée par France Domaines.

Cette double cession va permettre d'opérer une gestion dynamique du patrimoine communal puisque le produit de la cession sera affecté au rachat, auprès de l'Établissement public foncier de Normandie, du cabinet médical situé rue Germaine Coty.

La commune d'Octeville-sur-mer n'ayant plus l'utilité de ce local commercial, il convient de le désaffecter et de le déclasser du domaine public communal pour l'incorporer dans le domaine privé communal en vue d'une cession.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15) **Cession d'un local commercial**

Monsieur le Maire : lors de cette séance du conseil municipal, vous avez accepté de déclasser du domaine public et de reclasser dans le domaine privé de la commune le local commercial dénommé « le Cellier d'Octeville » (1 rue Félix Faure à Octeville-sur-mer).

Je vous propose de céder ce local commercial pour la somme de 80 000 € à la SCI SYDO, domiciliée 2 allée des Moineaux à Octeville-sur-mer et représentée par Mme Sylvie COURCHAY.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16) **Déclassement d'un logement et reclassement dans le domaine privé de la commune**

Monsieur le Maire : la commune a été saisie par le locataire du Cellier d'Octeville (situé 1 rue Félix Faure à Octeville-sur-mer) d'une proposition d'achat du local commercial qu'il occupe.

Face à cette proposition, la municipalité a décidé de vendre l'ensemble du bâtiment abritant, outre le Cellier, un logement.

Le prix du logement a été négocié entre les parties à 148 000 €, conformément à l'estimation réalisée par France Domaines.

Cette double cession va permettre d'opérer une gestion dynamique du patrimoine communal puisque le produit de la cession sera affecté au rachat, auprès de l'Etablissement public foncier de Normandie, du cabinet médical situé rue Germaine Coty.

La commune d'Octeville-sur-mer n'ayant plus l'utilité du logement, il convient de le désaffecter et de le déclasser du domaine public communal pour l'incorporer dans le domaine privé communal en vue d'une cession.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17) **Cession d'un logement**

Monsieur le Maire : lors de cette séance du conseil municipal, vous avez accepté de déclasser du domaine public et de reclasser dans le domaine privé de la commune un logement situé au dessus du Cellier d'Octeville (1 rue Félix Faure à Octeville-sur-mer).

Je vous propose de céder ce logement à la SCI AJEA domiciliée impasse des Landes chez M. Franck MALANDAIN et représentée par Mme Corinne MALANDAIN, pour la somme de 148 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18) Bilan des acquisitions et cessions foncières pour 2016

Monsieur le Maire : en application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune. Ce bilan doit obligatoirement être annexé au compte administratif de la collectivité.

Pour l'année 2016, la commune d'Octeville-sur-mer a ainsi procédé à :

- des acquisitions pour un montant total de 2 963,48 € ;
- des cessions pour un montant total de 270 000 €.

Le conseil municipal prend acte.

19) Décisions modificatives

Monsieur le Maire : je vous propose d'adopter une décision modificative.

Les mouvements proposés dans cette décision modificative sont les suivants :

Dédommagement de M. TESNIERE (délibération n° DE AF 2017 710 028)

022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 122 €
678		Autres charges exceptionnelles	+ 2 122 €

Diagnosics amiante

6226		Honoraires	- 4 900 €
6228		Divers	+ 4 900 €

Suites des tempêtes du 12 janvier remboursées par les assurances

615228		Dépenses de fonctionnement	6 240 €
658		Recettes de fonctionnement	6 240 €

Ordinateur portable école élémentaire

020		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 850 €
2183		Matériel de bureau et informatique	+ 685 €
2051		Concessions et droits similaires	+ 165 €

**Achat appareils photos
(rythmes scolaires)**

020		Dépenses imprévues d'investissement	- 1 120 €
2188		Autres immobilisations corporelles	+ 1 120 €

**Avant-projet
Eclairage public 2017**

Dépenses d'investissement			
21534		Réseaux d'électrification	27 700 €
13258		Autres groupements – subvention d'équipement	27 700 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20) Renouvellement de l'adhésion à l'association Pas de port sans airport

Monsieur le Maire : l'Association Pas de Port sans Airport a été créée pour défendre la pérennité de l'aéroport du Havre-Octeville face à l'aéroport de Deauville-Saint-Gatien.

Lors de la séance du 30 mars 2015, vous avez accepté d'adhérer à cette association.

Je vous propose de renouveler cette adhésion pour 2017.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 100 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21) Demande de dégrèvement pour la location d'une salle communale

Monsieur le Maire : la salle Ventoux a été louée le 9 avril dernier par M. et Mme Xavier LECOQ pour un montant de 185 €. Or, au cours de la soirée, ils ont dû subir plusieurs désagréments, notamment dus au dysfonctionnement d'un réfrigérateur et d'une gazinière.

Je vous propose par conséquent de bien vouloir accepter un remboursement partiel (20 €) des frais de location de la salle engagés par M. et Mme LECOQ.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Mme Monique MODESTE, Mme Christelle DURAND, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Mme Jeanine MIELLE).

22) Instauration d'un tarif pour la location d'une salle communale

Monsieur le Maire : le gymnase Michel Adam a été loué à une candidate aux élections législatives le mardi 16 mai dernier. La salle Michel Adam était déjà réservée ce soir-là par une assemblée générale et la réunion publique n'a donc pas pu s'y dérouler.

Je vous propose d'appliquer pour cette prestation le tarif qui aurait été appliqué si la réunion s'était déroulée dans la salle Michel Adam. Pour mémoire, à l'occasion des réunions organisées

dans le cadre d'une campagne électorale, seule une participation aux frais de nettoyage est demandée par la commune (en l'occurrence, ces frais s'élèvent à 60 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT).

23) **Soutien à un Octevillais dans le cadre des Grandes Voiles du Havre**

Monsieur le Maire : Dans le cadre des Grandes Voiles du Havre, deux jeunes Octevillais de 18 à 25 ans embarqueront dans un vieux gréement pendant une semaine.

Deux jeunes de chaque commune de la CODAH partiront du Havre en car le 24 août et se rendront dans le nord des Pays-Bas pour embarquer sur le Morgenstern. Après une semaine de navigation et une escale dans le port de Calais, le navire arrivera au Havre le 30 août.

Les deux heureux élus seront tirés au sort parmi tous les candidats.

Les Grandes Voiles du Havre, qui se dérouleront au Havre du 31 août au 3 septembre 2017, sont organisées dans le cadre du 500^{ème} anniversaire de la fondation de la ville par François 1^{er}. La CODAH et la commune d'Octeville-sur-mer prennent chacune en charge la moitié des coûts (736 € par jeune). Il appartiendra aux deux jeunes de cotiser (20 €) à l'association des Amis des Grandes Voiles.

Je vous propose de prendre en charge le coût (736 €) de l'inscription d'un des deux jeunes Octevillais, l'inscription du second étant prise en charge par la CODAH.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24) **Dénomination d'un site**

Monsieur le Maire : je vous propose de dénommer « l'Estran » le site formé par le quadrilatère compris entre la RD31, la route de Saint-Supplix, la rue Michel Morin et la rue Auguste Huart selon le plan joint à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25) **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

Monsieur le Maire : j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors de la séance du conseil municipal du 14 avril 2014 :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Maintenance des matériels informatiques	3Li BUSINESS SOLUTIONS	Montant minimum annuel : 50 heures Montant maximum annuel : 200 heures	Du 30 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible 2 fois un an
Fourniture d'un service d'hébergement et de maintenance du progiciel de gestion de médiathèque Orphée	C3rb INFORMATIQUE	Montant 349,49 € HT	du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible 2 fois un an

Objet	Titulaire	Montant	Durée
			an
Travaux d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de voirie sur la commune d'Octeville sur Mer	GAGNERAUD	Montant minimum annuel : 100 000 € HT Montant maximum annuel : 500 000 € HT	Du 15 mars 2017 au 31 décembre 2017 reconductible 2 fois un an
Entretien et maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux	EIFFAGE ENERGIE THERMIE NORMANDIE	Montant 10 307 € HT	Du 1er janvier 2017 au 30 juin 2018
Contrôle technique cuisine centrale	DEKRA INDUSTRIAL SAS	Montant 8 910 € HT	De la notification de l'ordre de service n°1 à la garantie de parfait achèvement
Coordination sécurité et protection de la santé cuisine centrale	QUALICONSULT	Montant 4 620 € HT	De la notification de l'ordre de service n°1 à la garantie de parfait achèvement
Prestation de traiteur pour le repas des aînés des 7 et 14 juin 2017	SERVILLE TRAITEUR	Montant minimum : 220 repas Montant maximum : 280 repas	

Le conseil municipal prend acte.

26) **Exonération pour les obsèques d'un agent communal**

Monsieur le Maire : vous avez tous appris le décès de M. Christian DEHAIS, responsable du service de la voirie à l'âge de 51 ans.

Christian était un homme apprécié et très travailleur. Il a participé à la création de nombreux massifs de fleurs sur la commune.

Au vu de son investissement pour la collectivité, je vous propose que la commune puisse prendre en charge une partie de ses obsèques pour un montant total de 396 € :

- achat d'une concession (184 €) ;
- frais de dépôt d'urne (58 €) ;
- achat d'une plaque de columbarium (154 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Louis ROUSSELIN :

- le prochain conseil municipal se déroulera le mardi 27 juin et non le 26 comme annoncé dans le courrier adressé aux élus en novembre ;
- par courrier du 15 mars, j'avais alerté la DASEN de la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école maternelle Les Lutins. 180 enfants sont en effet déjà inscrits pour la prochaine rentrée et les inscriptions ne sont pas encore terminées. La DASEN, par courrier du 11 avril (arrivé le 9 mai en mairie) me répond qu'elle fera examiner la situation lors d'un groupe de travail en juin ;
- suite à une intervention que j'ai effectuée, la CODAH vient de décider d'attribuer une subvention complémentaire au HBO ;
- point sur le bois Adigard :
 - o l'acte de succession a été signé hier chez le notaire ;
 - o on négocie avec un riverain et Emmaüs pour avoir un accès au bois via le chemin du Fond des Vallées. Un nouvel acte notarié devra donc être signé ultérieurement ;
- le nouveau règlement de la défense extérieure contre l'incendie peut générer des refus de permis de construire dans certains cas en l'absence de poteaux incendie dans la zone des 200 mètres linéaires. Cela peut nous imposer d'implanter des cuves incendies. Il faudrait engager une étude globale pour savoir quelles zones sont ou non couvertes ;
- point sur la réforme des rythmes scolaires : il semble que les communes soient libres de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. La municipalité a décidé d'attendre la rentrée de septembre 2018, car il est techniquement très compliqué de revenir dessus pour septembre 2017 ;
- lors d'un rendez-vous il y a 15 jours, un directeur régional de La Poste nous a annoncé une baisse de fréquentation du bureau d'Octeville-sur-mer de 18 % sur les trois dernières années. La Poste en tire les conséquences en s'appêtant à passer de 27 h 30 à 18 h d'ouverture par semaine. Il nous a été proposé de créer une agence postale communale portée par la commune. Ce serait une solution pour maintenir un taux d'ouverture correct de la Poste. La municipalité a décidé d'étudier cette question pour l'instant, sans prendre d'engagements ;
- conformément à la délibération du 6 février 2017 concernant les actes d'urbanisme que je dépose, je souhaite vous informer que j'ai déposé un permis de démolir d'un hangar en mon nom personnel. Je vais par ailleurs déposer dans quelques jours un permis d'aménager 4 bâtiments à la place de ce même hangar.

Je suis également concerné par la nouvelle réglementation sur la défense incendie puisque je vais devoir implanter un poteau incendie.

Alain RICHARD :

- **Transports scolaires :** la Codah vient de mettre en service une application pour smartphone du nom de Zenbus. Elle permet de suivre en temps réel les cars scolaires. Les collégiens et lycéens, leurs parents, leurs grands parents peuvent dorénavant savoir à quelle heure le car arrivera, s'il a du retard, combien, etc... Chaque jour, 2000 élèves sont transportés dans les territoires ruraux de la Codah, dont environ 500 petits Octevillais. Il y a 44 circuits qui desservent 4 collèges et 15 lycées.
- **Transports urbains.** La satisfaction de la clientèle continue sa progression, c'est le résultat d'un sondage mené en décembre 2016. Le tramway est très apprécié pour son absence de retard, son confort...
- Le 30 mars, au cours d'une sympathique réunion, Suzanne PINET, la présidente du **Scrabble**, remettait des coupes à des enfants particulièrement méritants.
- Le 20 avril, la commune recevait Son Excellence l'**Ambassadeur de Malte**. 2 conférences ont eu lieu, la première présentait l'histoire de Malte, la seconde expliquait le rôle de la république de Malte dans la présidence de l'Union européenne. L'après midi, l'ambassadeur a visité les installations d'Aquacaux.
- La **Maison de l'Europe** parle d'organiser un voyage à Malte en 2018.
- Du 27 avril au 1^{er} mai, les **Anglais de Bourne End** sont venus à Octeville. Ils ont visité l'Abbaye aux Hommes à Caen. Le samedi avait lieu l'inauguration du « Coin des livres anglais » de la bibliothèque municipale. Des échanges de livres pour enfants et pour adultes se sont mis en place. L'année prochaine, les Octevillais iront à Bourne End un jour de plus, du 17 au 21 mai 2018.
- Du 10 au 17 juillet, les Octevillais iront à la ville jumelle sicilienne de **Furci Siculo**.
- Comme en 2016, le **CJO** organise une journée libre à Londres début décembre et un séjour en mars 2018 à Sagunto près de Valence en Espagne pour participer à une fête folklorique locale qui s'appelle « les Fallas ». Le CJO organise également un voyage en Australie en octobre 2018. Toutes les informations sont sur www.cjo.fr
- Le CJO apporte son aide pour faciliter le **rapprochement entre les écoles** Jules Verne et Woodburn près de Bourne End. On espère que les enfants seront nombreux à échanger des mails à la prochaine rentrée scolaire.
- Le 5 mai avait lieu à Paris, sous l'**Arc de Triomphe**, une émouvante cérémonie à laquelle j'ai participé avec 2 enfants du CMEJ et Michèle Gautier, adjointe en charge du CMEJ. Au nom de la commune et des ACPG-CATM, nous avons déposé une gerbe de fleurs bleues sur la Tombe du Soldat inconnu.
- Le **8 mai**, nous avons célébré le 72^{ème} anniversaire de l'Armistice 39-45. Un poème d'Ange-Marie FRERET a été lu par un enfant du CMEJ, comme d'habitude. Cette année, nous avons innové : un autre enfant du CMEJ a donné les noms des Octevillais Morts pour la France, tant militaires que civils, pendant le second conflit mondial. Les Anciens combattants avaient organisé un banquet dansant qui a été fort apprécié. Ils organisent un voyage en Irlande du 4 au 12 juin.

- Avec les pompiers, nous préparons la célébration de la **Fête nationale**. A 9h30, sur la place de la mairie, les pompiers feront visiter aux enfants deux véhicules d'intervention. Nous espérons avoir quelques JSP pour le défilé.
- Samedi 9 septembre, ce sera le 73^{ème} anniversaire de la **Libération d'Octeville-sur-mer** et le dimanche 24 septembre, il y aura la **Saint-Michel**, la grande fête des parachutistes.

Françoise DEGENETAIS :

- rien à signaler.

Didier GERVAIS :

- les travaux de l'impasse de la Ferme Fougard devraient commencer rapidement.

Daniel COIGNET :

- rien à signaler.

Michèle GAUTIER :

- 2100 visiteurs sur 2 jours au Festivart. On travaille sur la 2^{ème} édition les 7 et 8 avril 2018 ;
- 2^{ème} édition Spot nature a réuni 900 visiteurs ;
- Fête du village avec le marché des producteurs de pays les 20 et 21 mai ;
- gros succès du Rétromobile.

Marie-Claude CRESSENT :

- 215 personnes sont inscrites pour le repas des aînés des 7 et 14 juin ;
- on recherche toujours des bénévoles pour les Virades de l'espoir et le Téléthon.

Frédérique VAUDRY :

- la réforme des rythmes scolaires ne devrait pas être abrogée avant la rentrée de septembre 2018. L'école maternelle avait envoyé un courrier pour demander l'abrogation de cette réforme par la commune. Cette abrogation aura des conséquences pour le personnel communal et les associations (qui avaient engagé des animateurs ou entraîneurs).

Valérie VAST : prenez-vous en compte les conséquences du rythme sur les enfants ?

Frédérique VAUDRY : oui, on le fera. Notamment en écoutant les équipes enseignantes comme on l'a fait depuis la mise en place des Nouvelles activités périscolaires.

- très belle réussite de la kermesse de l'école maternelle à l'initiative de l'association des parents d'élèves ;

- les Olympiades de l'école primaire se sont déroulées en début de semaine en présence de 70 parents. Elles ont été organisées par Isabelle LOUIS ;
- toutes les demandes nouvelles de dérogation ont été refusées.

Olivier ROCHE :

- une réunion publique s'est déroulée hier pour présenter le schéma d'aménagement du centre-bourg en présence du cabinet Emulsion :
 - o 130 personnes étaient présentes ;
 - o une heure de questions a permis d'apporter de nombreuses réponses aux habitants ;
 - o Francelot devrait démarrer une procédure de concertation préalable à la rentrée ;
- des négociations en cours avec la Poste pour récupérer les bâtiments ;
- travaux dans la rue commerçante : on va rencontrer l'ensemble des commerçants pour leur présenter le projet et voir avec eux comment organiser les travaux pour amoindrir la gêne occasionnée pour eux ;
- la création d'un Carrefour express en lieu et place du Proxi avance bien, malgré la multitude d'acteurs et donc de négociations.

Patrick SILORET :

- la revue de septembre sera consacrée aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.